

l'étiquette originale et l'étiquette employée pour la distribution au Mexique. L'étiquette de tout produit inscrit portera la mention Reg. S.S.A. n° (...) (numéro d'inscription S.S.A.), de même que le nom de l'exportateur, l'origine du produit, le nom et l'adresse de l'importateur ou représentant ou distributeur mexicain et tout autre avis exigé par les autorités mexicaines. Le numéro d'inscription est établi au nom de l'entreprise exportatrice, ce qui explique pourquoi c'est habituellement l'exportateur qui acquitte les frais d'inscription; ceux-ci peuvent varier de 150 à 725 \$ US et valent pour cinq ans. Il est aussi possible d'obtenir un permis spécial pour importer des quantités réduites d'aliments, de boissons ou d'articles de toilette, lorsqu'on veut faire l'essai du marché mexicain avant d'entreprendre les formalités d'inscription. Lorsque les marchandises auront été expédiées, l'importateur ou le courtier en douane devra, pour chaque envoi, obtenir une autorisation d'importation délivrée par le Secrétariat à la santé publique. Pour ce faire, il devra produire la facture commerciale, le bordereau d'expédition, le connaissement et la lettre du Secrétariat attestant de l'inscription des produits en cause, en plus d'acquitter des frais s'élevant à 1 p. 100 du montant de la facture.

La réglementation sanitaire s'appliquant aux produits agricoles, aux bestiaux, aux aliments et aux boissons étant très complexe, l'exportateur aura intérêt à informer l'importateur mexicain ou le courtier en douane des envois envisagés au moins trois mois avant l'expédition, afin que l'un ou l'autre puisse dès lors entreprendre les démarches nécessaires. La première étape consiste à faire les demandes d'autorisation d'importation et d'inscription requises par les différents secrétariats (voir la liste à l'annexe 1). Une fois l'autorisation obtenue, il faut en informer l'exportateur de manière qu'il puisse en respecter toutes les exigences. Toute autorisation ne vaut habituellement que pour les quatre-vingt-dix jours qui suivent son émission. Il ne faut jamais expédier de bestiaux, de graines de semence, de plantes, d'aliments ou de boissons sans avoir au préalable obtenu les autorisations et certificats nécessaires, sous peine de voir la livraison interdite à la frontière.

Il arrive parfois que les autorités mexicaines exigent une attestation de qualité à l'égard de pièces et de composantes qui doivent être assemblées au Mexique. Toutes les exportations de produits chimiques et de minéraux doivent être accompagnées d'un certificat d'analyse qui en établit la composition.

## 5. LES LICENCES D'IMPORTATION

À l'heure actuelle, le Mexique n'exige plus l'obtention d'une licence d'importation que pour environ 300 des 11 960 articles qui figurent au Système harmonisé de nomenclature tarifaire adopté en janvier 1988. Certains de ces articles sont assujettis à un contingentement des importations. Parmi les produits pour lesquels il faut obtenir une licence d'importation, on compte certains types de machines et de voitures usagées; certains produits agricoles considérés comme stratégiques pour l'économie mexicaine, tels le maïs,